



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement REG-233-01

Prenez avis que lors de sa séance du 14 février 2017, le conseil municipal a adopté le règlement REG-233-01 intitulé : **REGLEMENT RELATIF AU CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES EMPLOYES MUNICIPAUX** .

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 2001 boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 27^e jour de février 2017.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.